

Date de Convocation  
10/06/2025

Date d’Affichage  
10/06/2025

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice 17  
Présents 12  
Votants 15

**OBJET :**

**Demande de subvention  
auprès de l’Agence de  
l’Eau pour les travaux  
de réaménagement et  
de végétalisation du  
Centre-bourg**

L’an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Valérie DEVENDEVILLE, Jean-Michel HAVEZ, Olivier TYTGAT, Emmanuelle AUMARD, Aurore PENNORS

Absent ayant donné procuration : Gilles RONSE, Emilie VANDERBAUWEDE, Anne DAMIE

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS  
Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réaménagement et de végétalisation du centre bourg, projet qui intègre notamment la gestion intégrée des eaux pluviales via les travaux de déimperméabilisation des surfaces, de déconnection des toitures au réseau d’eau pluviale et de création d’espaces verts.

Ce projet, qui englobe la place Jean Moulin, la rue de la Reine et la rue Pierre et Marie Curie, a été estimé à 1 299 125 € HT à la phase AVP.

Grâce à ce projet, 5733 m<sup>2</sup> seront traités en gestion intégrée des eaux pluviales, dont 20% en surfaces de pleine terre. Monsieur le Maire indique qu’il est possible de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l’Agence de l’eau sur la base de 70% d’un plafond de 40€/m<sup>2</sup>, soit une subvention maximale de 160 524 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- valide le projet de désimperméabilisation des sols lors du réaménagement du centre-bourg
- adopte le plan de financement suivant :

<b>DEPENSES</b>	
Total HT du projet	1 299 125,00 €
TVA (20 %)	259 825,00 €
<b>Coût prévisionnel total des travaux (TTC)</b>	<b>1 558 950,00 €</b>

<b>RECETTES</b>	
Agence de l'eau (70% de 40€/m <sup>2</sup> pour les 5733 m <sup>2</sup> consacrés à la GIEC)(12,35% du coût HT des travaux)	160 524,00 €
<i>ADVB (demande déposée) (24,99% du HT des dépenses éligibles, soit 23,09% du montant HT total des travaux)</i>	<i>300 000,00 €</i>
<i>DETR (demande déposée) (30 % du HT, uniquement sur les dépenses éligibles, soit 24,20 % du total des travaux)</i>	<i>314 340,00 €</i>
<i>Région – subvention HYDR (demande déposée) (3,85% du HT)</i>	<i>50 000,00 €</i>
Autofinancement (23,86 % du HT)	474 261,00 €
Autofinancement de la TVA	259 825,00 €
<b>Total des recettes</b>	<b>1 558 950,00 €</b>

- donne mandat à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les démarches administratives afférentes au projet.

Fait et délibéré à Ennevelin, le 17 juin 2025

Le Maire, Michel DUPONT



Secrétaire de séance  
Aurore PENNORS